



Aide A L'Action Points Permis

Published on AAAPP (<https://www.action-points-permis.com>)

[Accueil](#) > [Réglementation](#) > Le barème de retrait de points

Le barème de retrait de points

Nombre de points	Infraction
1 point	<ul style="list-style-type: none">- Excès de vitesse inférieur à 20 km/h- Chevauchement de ligne continue
2 points	<ul style="list-style-type: none">- Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h- Accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassé- Circulation ou stationnement sur un terre-plein central d'autoroute
3 points	<ul style="list-style-type: none">- Excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h et inférieur à 40 km/h- Usage d'un téléphone tenu en main en conduisant- Défaut de port de ceinture de sécurité- Défaut de port du casque ou port d'un casque non homologué- Dépassement dangereux- Non respect des distances de sécurité entre deux véhicules- Circulation à gauche sur chaussée à double sens- Franchissement de ligne continue- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence- Changement de direction sans avertissement préalable- Arrêt ou stationnement dangereux- Stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation- Non respect des restrictions de validité du permis de conduire- Utilisation d'un appareil muni d'un écran, autre qu'un GPS
4 points	<ul style="list-style-type: none">- Excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h et inférieur à 50 km/h- Non respect de l'arrêt au feu rouge, orange ou clignotant, au stop ou au cédez le passage- Refus de priorité- Circulation en sens interdit- Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage- Marche arrière ou demi-tour sur autoroute- Accident par manquement entraînant à autrui une incapacité de travail de moins de trois mois

Contraventions :

- Excès de vitesse supérieur à 50 km/h
- Conduite avec une alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,8 g par litre de sang ou 0,2 g/l pour les permis probatoires.
- Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles

Délits :

- Délit de fuite
 - Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,8 g par litre de sang
 - Refus de se soumettre aux tests de dépistage d'alcoolémie
 - Conduite en état d'ivresse manifeste
 - Conduite après consommation de stupéfiants
 - Refus de se soumettre aux tests de dépistage de stupéfiants
 - Homicide ou blessures involontaires entraînant à autrui une incapacité totale de travail de plus de trois mois
 - Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, de se soumettre aux vérifications
 - Gêne ou entrave à la circulation
 - Conduite malgré la rétention ou la suspension du permis, ou refus de restitution du permis
 - Usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations
-

6 points